

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 21 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 36 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.
11 — 25 — — Omnibus.
5 — 31 — — soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — — Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

AFFAIRES DE POLOGNE.

Nous reproduisons la circulaire suivante de M. Drouyn de Lhuys, que publie la *Gazette d'Augsbourg*, du 26 :

« Monsieur le duc,

L'insurrection dont le royaume de Pologne est en ce moment le théâtre a éveillé en Europe de vives préoccupations au milieu d'un repos qu'aucun événement prochain ne semblait devoir altérer. La déplorable effusion de sang dont cette lutte est l'occasion, et les douloureux incidents qui la signalent, excitent en même temps une émotion aussi générale que profonde.

Le gouvernement de S. M. obéit donc à un devoir en exprimant à la cour de Russie les réflexions que cet état de choses est de nature à suggérer, et en appelant sa sollicitude sur les inconvénients et les dangers qu'il entraîne.

Ce qui caractérise les agitations de la Pologne, monsieur le duc, ce qui en fait la gravité exceptionnelle, c'est qu'elles ne sont pas le résultat d'une crise passagère. Des effets qui se reproduisent presque invariablement à chaque génération, ne sauraient être attribués à des causes purement accidentelles.

Ces convulsions, devenues périodiques, sont le symptôme d'un mal invétéré; elles attestent l'impuissance des combinaisons imaginées jusqu'ici pour réconcilier la Pologne avec la situation qui lui a été faite.

D'autre part, ces perturbations trop fré-

quentes sont, toutes les fois qu'elles éclatent, un sujet d'inquiétudes et d'alarmes. La Pologne, qui occupe sur le continent une position centrale, ne saurait être agitée sans que les divers Etats placés dans le voisinage de ses frontières souffrent d'un ébranlement dont le contre-coup se fait sentir à l'Europe entière.

C'est ce qui est arrivé à toutes les époques où les Polonais ont pris les armes. Ces conflits, comme on peut en juger par celui dont nous sommes en ce moment les témoins, n'ont pas seulement pour conséquence d'exciter les esprits d'une manière inquiétante, en se prolongeant ils pourraient troubler les rapports des cabinets, et provoquer les plus regrettables complications.

Il est d'un intérêt commun à toutes les puissances de voir définitivement écartés des périls sans cesse renaissants.

Nous aimons à espérer, monsieur le duc, que la cour de Russie accueillera, dans le sentiment qui nous les a dictées, des considérations aussi dignes de son attention.

Elle se montrera animée, nous en avons la confiance des dispositions libérales, dont le règne de S. M. l'Empereur Alexandre a déjà donné de si éclatants témoignages, et elle reconnaîtra, dans sa sagesse, l'opportunité d'aviser au moyen de placer la Pologne dans les conditions d'une paix durable. Vous voudrez bien remettre une copie de cette dépêche à S. Exc. M. le prince de Gortschakoff.

On mande de Varsovie, le 25, à la *Gazette Nationale* :

Le gouvernement avait prohibé, malgré la

protestation de l'archevêque, la procession annuelle du 25 avril. La population ayant voulu néanmoins faire cette procession, plusieurs ecclésiastiques qui y avaient pris part ont été arrêtés. Par suite d'un ordre venu de St-Petersbourg, tous les ecclésiastiques arrêtés ont été remis en liberté.

Cracovie, 28 avril, midi. — L'archevêque de Varsovie, Mgr Felinski, a été mis aux arrêts dans le palais archiepiscopal, pour avoir célébré, le 25, la procession habituelle de St-Marc, malgré la défense de la police. Les chanoines Bialobrzski, Wyszynski, Poplanski et autres, ainsi qu'un grand nombre de prêtres ont été également arrêtés. Aucun désordre n'a eu lieu pendant la procession. L'émotion à Varsovie est très-grande.

Le *Czas* du 18, annonce que Lelewel a été entouré, le 24, près de Jozesow par 2,000 Russes, mais qu'il a réussi à se frayer un passage à travers les rangs ennemis.

Czachowski a été nommé commandant en chef dans le gouvernement de Sandomir.

Vienne, 22 avril. — La *Correspondance générale* annonce que Langiewicz, ayant tenté de s'évader la nuit dernière, est maintenant l'objet d'une surveillance rigoureuse.

Le *Goniec*, de Lemberg, dit que Jesiorauski se trouve avec un corps bien armé, dans les environs de Tarnograd.

Mosakowski aurait été surpris et battu le 25, près de Zarki. — Havas.

Voici, d'après l'*Indépendance belge*, le texte de la protestation que le roi de Bavière a fait remettre à toutes les puissances :

Monsieur....

Les événements dont la Grèce a été le théâtre depuis le mois d'octobre de l'année passée sont marqués par les actes les plus attentatoires aux droits de S. M. le roi Othon, ainsi qu'à ceux des princes de notre maison royale appelés à lui succéder au trône.

Nous n'avons pas protesté jusqu'à présent contre ces actes entachés de nullité, fondés que nous étions à attendre que la voix de la justice et du droit, que le sentiment du devoir fussent enfin écoutés, et que la majorité des Grecs, fidèle à son roi et à la Charte constitutionnelle, finit par s'affranchir de la tyrannie funeste d'une minorité parjure.

Malheureusement le peuple grec, sous l'action oppressive des partis, n'a pas encore répondu à notre attente, et les démarches que nous avons faites dans l'intérêt de notre cause auprès des puissances protectrices de la Grèce n'ont pas, jusqu'à présent, obtenu le succès que nous avons cru pouvoir espérer.

Loin de supposer que S. A. R. le prince Guillaume de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg veuille accepter l'offre, faite par une assemblée révolutionnaire, de la couronne du roi légitime de Grèce, héréditaire dans notre dynastie, S. M. le roi, mon auguste maître, n'a pas voulu, dans ces circonstances, garder plus longtemps une attitude expectante; qui pourrait être interprétée d'une manière contraire à ses intentions.

Considérant que, par la convention conclue à Londres le 7 mai 1832 entre la Bavière et les trois puissances protectrices de la Grèce agissant au nom de la nation grecque, le prince

FEUILLETON.

LE PETIT VIOLONEUX.

(Suite.)

III.

Toute cette bagarre, reprit le père Mathurin, n'avait pas duré le temps que j'ai mis à vous la conter. A peine le violon eut-il disparu que tout ce tapage cessa.

Le gros Bastien, d'ailleurs, venait de remonter sur son tonneau, la danse recommençait à l'autre extrémité de la pelouse, et tout le monde incontinent s'y porta.

A cette place tout à l'heure si tumultueuse et si bruyante, il ne resta donc plus que les débris du violon brisé, le pauvre petit Nicole à moitié évanoui, et moi, mes enfants, qui, par attendrissement plus encore peut-être que par curiosité, continuais à regarder.

Au bout de quelques secondes, l'enfant releva péniblement la tête, et, comme au sortir d'un rêve douloureux, promena tout à l'entour un regard incertain.

Hélas! ses yeux ne tardèrent pas à tomber sur les débris du violon.

Alors un cri poignant s'échappa de sa poitrine; sur ses joues affreusement pâles, de grosses larmes coulaient.

— Pauvre cher bonhomme Espoir! murmura-t-il à demi-voix; était-ce donc pour cela que vous me l'aviez donné!

Puis il se redressa, vint lentement jusqu'à la place où le malheur s'était accompli, et, dans l'herbe foulée, ramassa pieusement tous les morceaux épars de son cher instrument.

Chaque fois qu'il en retrouvait un nouveau, il le portait à ses lèvres et le plaçait dans les pans repliés de sa blouse.

Vous le comprendrez sans peine, mes enfants, j'étais ému, moi... Oui, oui, bien ému.

Je m'avantais donc à mon tour, et, sans rien oser dire au petit violoneux, je l'aidai dans sa recherche.

Il me laissa faire, mais ne me parla pas non plus.

Cependant, lorsque tout fut ramassé, lorsque le petit Nicole parut vouloir reprendre le chemin de sa hutte, j'essayai quelques paroles de consolation,

je tentai même d'insinuer qu'on pourrait peut-être obtenir une indemnité.

Nicole m'interrompit tout-à-coup. — Ah! les méchantes gens! dit-il. Oh! les méchants!

Et, sans en vouloir entendre davantage, il s'éloigna à grands pas.

Un instant je restai immobile, puis, je ne sais pas pourquoi, machinalement, de loin je le suivis.

Il traversa le ruisseau; il gravit les bruyères qui montent à la forêt; il arriva bientôt en vue de la Hutte-au-Diable.

La mère Jeanne, sans doute, était assise non loin de là, car je ne tardai pas à l'apercevoir s'avancant à la rencontre de son fils.

Nicole avait pressé le pas. Nicole courut se jeter dans les bras de la pauvre vieille, et de la place où je m'étais arrêté, j'entendis des sanglots à fendre le cœur.

Puis, la mère et l'enfant rentrèrent dans la mesure, et je ne vis plus rien.

Mais on a de singulières obstinations dans la vie, de bizarres attachements; je ne pouvais pas me séparer, ce jour-là, du petit violoneux.

La fête, cependant, continuait à chanter derrière moi, sous les arbres, et j'avais vingt ans!.. Ma promesse, peut-être, m'attendait.. Mais non, je restais là, immobile et pensif, à regarder de loin cette vieille cabane perdue sur la lisière de la forêt. Dieu me pardonne, il me semble que j'étais endiablé comme elle!

Puis, comme c'était déjà le soir et que la nuit arrivait, je me glissai comme un voleur le long des troènes, j'atteignis les derrières de la hutte, et là, caché parmi les broussailles qui tapissaient le mur, j'appliquai l'œil avidement à une de ses nombreuses crevasses.

La mère Jeanne, assise sur un vieux escabeau, pleurait et semblait supplier son fils, qui, agenouillé devant elle, achevait de ranger quelques hardes sur un mouchoir, ainsi qu'on le fait à la veille de se mettre en voyage.

A la place où je venais de placer l'œil, je plaçai l'oreille, j'écoutai.

— Non, mère, disait Nicole; non, voyez-vous bien, je ne peux plus rester ici... ils m'ont fait trop de mal... je m'en vais!..

— Mais où iras-tu, malheureux enfant, disait la vieille désolée.

Othon de Bavière a été légitimement et régulièrement élevé au trône de Grèce, solennellement reconnu par l'Assemblée nationale à Pronia, le 27 juillet 1832, et que la maison royale de Bavière se trouve éventuellement appelée à la succession du royaume hellénique.

Considérant que la Charte constitutionnelle de la Grèce reconnaît et confirme les susdites dispositions de la convention de Londres.

Le roi, en sa qualité de chef de la maison royale de Bavière, ne fait qu'user d'un droit incontestable, il accomplit en même temps un devoir impérieux en protestant solennellement contre tous actes attentatoires ou préjudiciables aux droits de sa maison au trône de Grèce, de même que contre toutes les conséquences que ces actes pourront avoir, et en réservant à la maison royale les droits qui lui sont conférés, tant par la susdite convention de Londres que par la Constitution de la Grèce.

Je vous invite, M..., à donner lecture et à laisser copie de cette dépêche à M. le ministre des affaires étrangères.

Agréer, etc.

Munich, le 12 avril 1863.

Signé, le baron DE SCHRENK.

Nous ignorons quel sera le résultat de cette protestation, ce que nous croyons savoir c'est qu'il ne s'agit pas seulement, de la part de la Bavière, d'une question politique, mais aussi de certains arrangements particuliers intéressant le roi Othon.

On assure que plusieurs des puissances européennes, bien entendu en dehors des puissances protectrices, ont exprimé l'intention de ne pas reconnaître le nouveau roi de Grèce, tant que ces arrangements ne seront pas conclus. (La France)

Une dépêche privée a annoncé qu'une note avait été remise par la France, le 17, au gouvernement du saint-siège, au sujet des réformes romaines.

Nous croyons pouvoir affirmer, d'après des informations précises, que cette nouvelle, émanée de Turin, est complètement inexacte; que l'étude de ces réformes se poursuit, mais que leur mise à exécution ne peut être que l'œuvre du temps. (La France.)

Les lettres de Naples du 25 portent que la duchesse de Gènes est malade et qu'elle ne visitera pas la Sicile. Le roi est attendu à Naples le 1^{er} mai. S. M. viendra par le nouveau railway d'Ancône à Pescara. Le chemin de fer de Salerne à Eboli sera livré le même jour à la circulation. Il a été décidé que les troupes italiennes seraient massées à la frontière quand le Pape bénira le railway de Ceprano.

Les lettres de Rome du 25 parlent de la visite du Pape aux fouilles exécutées au palais des Césars aux frais de l'empereur Napoléon. Ces fouilles donnent de grands résultats his-

toriques relativement à diverses époques. — Havas.

On mande de Turin, le 17 avril :

Des interpellations ont eu lieu à la chambre des députés, sur les dernières invasions de brigands provenant du territoire romain, de Malte ou de Marseille.

Le ministre de l'intérieur répond que le gouvernement a été informé que les réactionnaires napolitains organisaient un corps de brigands avec des recrues de diverses nations. Des mesures énergiques ont été prises dans les endroits menacés et des vaisseaux italiens ont reçu l'ordre de croiser dans les eaux de Sicile, de Calabre et de Gaète. La plus faible partie des bandes est arrivée près de Civita-Ducale-Majeure, mais elle n'a pas encore pénétré sur notre territoire. Dans un village romain on a préparé 200 rations d'après un ordre reçu à ce sujet. Le gouvernement redouble d'efforts diplomatiques pour empêcher de nouvelles expéditions.

L'assemblée générale des actionnaires des chemins de fer méridionaux a approuvé à l'unanimité, l'achat des chemins royaux de Naples et de Salerne. — Havas.

Le 27 avril, à la chambre des députés de Berlin, M. de Sybel a proposé de demander au gouvernement le montant des dépenses occasionnées par l'occupation militaire des frontières de la Pologne. Relativement à la politique étrangère, M. de Sybel a dit que le pays ne voulait aucune guerre tout au moins sous le ministère actuel.

Le parti progressiste a refusé provisoirement d'appuyer cette proposition. Son projet est de provoquer des débats directs sur les relations extérieures, même si c'est possible, avant la discussion de la question militaire. — Havas.

La Gazette nationale de Berlin, annonce, dans une correspondance datée de Copenhague, dont les renseignements sont puisés à bonne source, que tous les bâtiments de guerre danois seront mis en activité de service et 6,000 hommes seront rappelés sous les armes.

D'après la Gazette universelle de Berlin, le bruit courait à Copenhague qu'une mobilisation de l'armée danoise était imminente.

Stockholm, 27 avril. — Tout l'état-major norvégien est appelé à Stockholm. Il ne se fait pas, d'ailleurs, de préparatifs de guerre. — Havas.

On écrit de Raguse, le 27 avril, que Mahmoud Pacha a demandé des renforts de troupes à Bilecia, en même temps qu'il donnait l'ordre aux fanatiques musulmans accourus à Trébigne d'abandonner cette ville. Ceux-ci ont commencé à se retirer. La commission chargée de rechercher les auteurs des troubles a commencé ses travaux. Les troupes turques

sont bien disposées. Les arrestations continuent. — Havas.

On annonce d'une manière officielle, dit un télégramme de Madrid, que le prince Ferdinand, père du roi de Portugal, ira prochainement rendre visite à sa famille en Allemagne et qu'il passera par l'Espagne et la France.

Le duc de Brabant est arrivé à Madrid. Il ira demain à Aranjuez. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

Les nouvelles reçues de la Cochinchine vont jusqu'au 8 mars dernier. A cette époque, la tranquillité était complètement rétablie sur tous les points. Des soumissions nombreuses arrivaient dans les provinces de Bien-Hoa, Mytho et Go-Cong, soumissions plus sérieuses que les précédentes, du moins on doit le croire, car elles n'ont été acceptées qu'à la condition que les divers villages arrêteraient les chefs de rébellion et remettraient entre les mains des autorités françaises leurs armes, ainsi que les canons cachés. Un grand nombre de ces chefs ont déjà été livrés, ainsi qu'une vingtaine de pièces de canon dissimulées dans les marais.

Afin de faire concorder autant que possible les lois de l'humanité avec la sécurité de la colonie, les peines sévères prononcées par le code annamite seront commuées en celle des travaux forcés, et les Annamites qui voudront contracter un engagement seront conduits à l'île de la Réunion.

La ligne télégraphique de Saïgon à Mytho est rétablie, et dès qu'on aura reçu de France les fils nécessaires, il en sera de même de celle de Bien-Hoa à Baria. Ces travaux, ainsi que la reconstruction des ponts, sont exécutés à l'aide de travailleurs fournis par les villages sonnis, et aux frais de ces villages.

L'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

Le 6 mars, le *Forbin* est parti de Saïgon, afin de signifier au gouvernement de Hué, de la part du vice-amiral Bonard, l'arrivée, à un mois de délai, des envoyés porteurs des ratifications. On croyait savoir à Saïgon qu'une maison se construisait en dehors de la ville fortifiée de Hué pour recevoir la mission française et la mission espagnole.

Les nouvelles de Chine vont jusqu'au 1^{er} mars. Elles confirment la mort devant Chao-Sing, le 19 février, du capitaine Tardif de Moidrey, qui, après avoir commandé dans le Kiang-Son comme *fou-tsiang*, ou général en chef, avait été appelé au commandement du corps franco-chinois de Tche-Kiang. Sur les instances des autorités de Tche-Kiang, le commandant Faucon a désigné, pour remplacer M. Tardif, le lieutenant de vaisseau d'Aiguebelle.

Les nouvelles de Chao-Sing sont très-bon-

nes; les troupes sont parfaitement unies et animées d'un bon esprit; il y a tout lieu d'espérer que, sous leur nouveau chef, elles finiront par emporter Chao-Sing, dont la chute doit amener l'extinction de la rébellion dans la province. Déjà, depuis le 22 février, plusieurs rencontres ont eu lieu; les rebelles ont toujours été battus et ont perdu beaucoup de monde, les munitions leur manquent.

MEXIQUE.

Un télégramme de Southampton, du 28 avril, mande que le paquebot anglais du Mexique vient d'arriver avec des nouvelles de la Vera-Cruz du 31 mars. Les Français débarquaient des renforts considérables dans un ordre parfait. Le général Forey s'avanceit sur Puebla. Il avait avec lui 3,000 Mexicains sous les ordres de Marquez. On dit que les forts de Puebla seraient munis de 180 canons rayés. La garnison de Puebla se composerait de 25,000 hommes parmi lesquels se trouveraient un certain nombre de canonniers américains et allemands sous les ordres de Comonfort. — Havas.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

LL. AA. II. le prince Napoléon et la princesse Clotilde ont quitté Paris le 27, à 8 heures du soir, pour Marseille, d'où elles se rendent en Egypte et en Palestine.

— L'Empereur a passé en revue, mardi 28 avril, au Champ de-Mars, les troupes de toutes armes du 1^{er} corps d'armée commandé par S. Exc. le maréchal Magnan, qui sont à Paris et dans les forts environnants. A deux heures, toutes les divisions étaient rangées dans l'ordre qui leur avait été assigné. Les troupes étaient en grande tenue. Le défilé a commencé à trois heures aux cris de Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince Impérial.

— On sait que, depuis des siècles, de grandes quantités d'argent sont tirées de la circulation du monde entier pour être importées dans l'Inde, où il disparaît sans retour, comme des cailloux dans un gouffre. On dit que, dans le cours des 25 dernières années seulement, cinq cent cinquante millions de dollars ont pris ce chemin, et que 450,000,000 n'en sont plus revenus. De tous temps les rois asiatiques, les rajahs, et certaines castes, les Parsis par exemple, ont accumulé des richesses immenses; mais ce qui est moins connu, c'est que d'énormes trésors métalliques sont journellement enfouis dans le sol par ces populations fanatiques, sans au rebul que d'enrichir la terre de leurs Dieux et de leurs ancêtres. Un jour viendra où le territo-

— Je ne sais pas, mère... tout droit devant moi... à Paris! C'est ma vocation d'être musicien, comme disait le bonhomme Espoir; et souvent il ajoutait que, s'il avait pu y aller lui-même, il aurait peut-être fait fortune avec son violon! Je n'ai plus de violon, moi! N'importe! le pauvre vieux me protégera de la-haut... et vous, ma mère, ici vous prierez pour moi... je pars.

Dans les yeux de l'enfant, il y avait une confiance, dans sa voix une volonté qui me gagnaient moi-même, et qui probablement commençaient à faire impression sur la mère, car, après cette dernière réponse de son fils, elle resta silencieuse.

Pendant ce temps-là, Nicole avait enveloppé dans un double papier-gris les fragments du violon brisé, et, posant ce second paquet sur les hardes, il nous soldaient les quatre coins du mouchoir.

Tout à-coup la vieille retrouva la parole.

— Et moi, que vais-je devenir?... s'écria-t-elle... toute seule ici, dans la misère!

— Mère, dit Nicole, vous ne brisez l'âme! Mais laissez-moi faire à mon gré; j'ai le présentiment qu'au bout de mon voyage, il y a surtout votre bonheur. Ici que fera-je pour vous?... Je suis incapable de travailler, vous le savez bien; je vous suis une

charge, pas autre chose. Avec mon violon, passe encore... j'aurais eu quelques petits bénéfices qui auraient été pour vous... Mais maintenant ce n'est plus possible; ils me l'ont détruit, mon pauvre violon!... Oh! ma mère, laissez-moi partir!... Ici tout est pour moi tristesse et empêchement. L'avenir m'attend à Paris; ne me retenez pas! Le premier argent que je gagnerai, ce sera pour vous, ma mère, et je l'envoierai religieusement à M. le curé qui vous le remettra de ma part.

— Ce n'est pas l'argent qui me tient au cœur, répondit la mère Jeanne; mais toi, toi, mon petit, quand te reverrai-je?

— Ayez espoir, comme di-ait notre vieil ami, ayez confiance, ma mère. Si je réussis, si j'arrive, oh! vous aurez promptement de mes nouvelles. Et si jamais, par un soir comme celui-ci, vous entendez un violon chantant sous votre fenêtre la rombe favorite du bonhomme Espoir, ouvrez bien vite la porte, ma mère, ce sera votre fils qui reviendra vous apporter la fortune et le bonheur, car c'est pour vous surtout qu'il a de l'ambition... Oh! oui, je vous aime bien, mère!

Et je n'entendis plus rien qu'un long embrasement.

Pour ce qui est de voir, mes enfants, ça m'est tout complètement impossible, attendu que je pleurais comme une bête.

Au bout de quelques minutes, cependant, la voix de la mère Jeanne s'éleva de nouveau, mais calme cette fois, lente et solennelle :

— Nicole, di-ait-elle, mon Nicole, mon petit, prions, puis dormons. La nuit porte conseil. Je n'ai pas le courage de te dire : « Suis ton instinct! Si tu pars, pars sans me revoir! » Mais là-bas, à Paris, répète-toi chaque jour : « Ma mère m'a béni... ma pauvre mère m'attend! »

Après cela, il n'y eut plus dans la mesure qu'un bourdonnement confus; puis, la lampe s'étant éteinte, je rede-cendis vers la fête.

Durant toute la journée du lendemain, ce fut vainement que je rôdai autour de la Rutte-au-Diable. Personne! Le soir seulement, la porte s'étant ouverte, j'aperçus la mère Jeanne.

Pauvre bonne vieille femme!... elle était seule, elle avait les yeux rouges.

Je n'eus pas même besoin de l'interroger; j'avais compris.

Nicole était en route vers Paris.

IV.

En cet endroit de son récit, le bonhomme Mathurin s'arrêta une seconde fois pour avoir recours au pichet de cidre, et Catherine la-Roussée s'empressa de lui dire :

— Voici le maître qui rôde autour de nous en regardant à sa montre... Dépêche-toi, bonhomme Mathurin, si tu veux fuir. M'est avis qu'il est bientôt l'heure de retourner aux javelles.

Bouvez donc vivement les oreilles, dit le vieux conteur.

Et tout aussitôt il reprit :

Plusieurs années s'écoulèrent sans que personne entendit parler du petit violeur.

La mère Jeanne continuait à habiter la Rutte-au-Diable. Mais la décrépitude arrivait tout à la fois et pour la vieille femme et pour la vieille mesure; celle-ci se lezardait de toutes parts; chaque orage enlevait à son toit une nouvelle poignée de paille; il y avait déjà longtemps qu'il n'en serait plus rien resté, sans la complicité de quelques amis (c'étaient de ceux-là), qui, tout en passant, rajoutaient une demi-botte dans la toiture et rebouchaient avec un peu de torchis les derniers trous de la muraille.

re Indou sera aussi fertile en argent monnayé que l'est celui de la Californie en or natif.

— **UNE BAGUE EMPISONNÉE.** — On nous raconte une histoire singulière qui vient de mettre en émoi le monde des marchands de bric-à-brac. Il y a quelque temps un amateur avait fait emplette dans un magasin du quartier Saint-Honoré de quelques objets d'art, parmi lesquels se trouvait une très-belle bague du temps de la Renaissance.

Rentré chez lui, il se mit à examiner et à palper les différentes pièces qu'il venait d'acquérir. Mais en passant la bague à son doigt, il se fit, sans savoir comment, une légère égratignure. Il retira la bague, la mit dans un tiroir et n'y songea plus.

Quelques jours après, il sentit dans tout son corps une expression de malaise indéfinissable, qui semblait paralyser toutes ses facultés: il devint bientôt si sérieusement malade que l'on a cru devoir envoyer chercher un médecin.

Celui-ci reconnut de suite les symptômes d'un empoisonnement par des substances minérales. Il ordonna d'énergiques antidotes et quelque temps après le patient fut en quelque sorte guéri.

La bague ayant été soumise à l'examen du médecin, qui, se trouvant avoir longtemps habité Venise, reconnut dans ce bijou une de ces bagues qu'en Italie on appelle *anneau de la mort*, et dont on faisait grand usage à l'époque où les empoisonnements y étaient si fréquents.

A l'intérieur de cette bague se trouvaient fixées deux griffes de lion du plus pur acier, et garnies de poches renfermant un poison violent. Dans une assemblée, au milieu d'un bal encombré de monde, le porteur de cet anneau fatal, s'il voulait satisfaire sa vengeance envers quelqu'un, lui serrait la main de façon à exercer sur les griffes du lion une pression assez forte pour lui faire une légère piqûre. Cela suffisait, et on était sûr de trouver la victime morte le lendemain.

— Le tribunal civil de Lyon vient de déclarer que les employés d'une compagnie de chemin de fer n'ont pas le droit de refuser un carton parmi les colis d'un voyageur, sous prétexte qu'un carton ne présente pas les conditions d'un emballage suffisant.

Les Compagnies de chemin de fer sont soumises aux mêmes obligations et aux mêmes règles que les voitures par terre et par eau (art. 1782 du Code Napoléon et 105 et suivants du Code de commerce).

Elles doivent effectuer le transport de tous les objets qui leur sont remis, moyennant les conditions déterminées par les cahiers des charges qui leur sont propres.

Elles ne peuvent exiger d'autres conditions d'emballage que celles usitées dans le commerce et consacrées par l'habitude.

— On ne sait plus où s'arrêtera l'art de la photographie. Après les portraits de famille,

En même temps ils donnaient quelques consolations à la mère Jeanne. La recette est abondante, cette année, et au delà. La saison s'est faite vite, il y aura beaucoup de glanes pour l'hiver prochain. Un autre indiquait certaines parties de la forêt où le bois-mort était dru par terre, et où l'on pouvait facilement ramasser un fagot. Tous à l'envi lui répétaient: « Nicole reviendra bientôt, ayez bonne espérance la Bergère ».

Malgré tout cela la pauvre femme était bien triste; le travail lui devenait impossible; c'était la dernière misère. Un dimanche matin, je la vis assise à la porte de l'église; elle tendait la main. Pauvre mère Jeanne!

Mais tout-à-coup, le lendemain même de ce jour-là, une lettre est arrivée à M. le curé. Qu'est-ce qu'il y avait dans cette lettre? Je ne saurais vous le dire, mes enfants, mais M. le curé s'achemina immédiatement vers la Hauteau-Diable. Je le suivis de loin, mais j'arrivai trop tard pour rien entendre cette fois. Tout ce que j'ai pu voir, c'est que la mère Jeanne semblait rayonnante de joie, c'est qu'elle riait et pleurait en même temps, c'est qu'elle était déjà racontée de dix bonnes années au moins...

(La fin au prochain numéro.)

donnés en pied sur une simple carte de visite, on a eu les portraits invisibles à l'œil nu, logés sous des verres grossissants d'un millimètre de diamètre, enchâssés eux-mêmes dans une lorgnette presque imperceptible. Aujourd'hui l'on voit chez Disderi mieux que cela: des cartes de visite, couvertes de plus de trois cents portraits on ne peut plus ressemblants et parfaitement distincts, sans qu'il soit besoin de recourir à la loupe. Cette merveilleuse innovation que la photographie habilement appliquée pouvait seule réaliser permet désormais de donner derrière sa carte de visite, les portraits réunis de la famille impériale, des maréchaux, des ministres et de tous les personnages illustres de notre époque.

Chronique Locale.

CLASSE DE 1862.

Bulletin indicatif du dernier numéro appelé dans chaque canton de notre arrondissement.

CANTONS.	HOMMES A FOURNIR.	DERNIER NUMÉRO
Doué.	33	51
Gennes.	22	45
Montreuil Bellay.	25	38
Saumur (Nord Est).	25	50
Saumur (Nord-Ouest).	27	56
Saumur (Sud).	44	70
Vihiers.	50	88

Les hommes compris dans le contingent ne peuvent ni se marier ni même changer de résidence sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation de M. le général commandant le département; il ne doit dès lors être donné suite, par MM. les maires, à aucune demande de passeports ou de publications de mariage faite par ces hommes, si elle n'est accompagnée de ladite autorisation.

Ceux d'entre eux qui voudraient s'exonérer du service militaire devront remettre ou faire parvenir à la Préfecture, aussi prochainement que possible, au plus tard le 7 mai courant, terme de rigueur, un récépissé constatant le versement à la Recette générale ou dans une Recette particulière, de la somme de 2,500 francs, prix de l'exonération. MM. les maires sont priés de vouloir bien, au besoin, leur rappeler à cet égard les dispositions de l'arrêté du 5 mars 1863, inséré au n° 10 du Recueil administratif.

Les jeunes gens qui sont porteurs de numéros plus élevés que celui relaté dans la troisième colonne du présent tableau, pour chaque canton, comme étant le dernier numéro appelé pour la formation du contingent de la classe de 1862, ont été déclarés libérés définitivement par le Conseil de révision, en vertu de l'article 28 de la loi du 21 mars 1852.

M. Pierre Grandménil, ancien chirurgien militaire, fondateur du journal la *Reforme*, président, en 1848, de la Commission des récompenses nationales, vient de mourir à Paris, dans un âge avancé. Ses obsèques ont eu lieu jeudi dernier.

M. Grandménil était de Saint-Clément des-Lèves, près Saumur. En 1822, il avait pris une part active à la conspiration du général Berton.

Nous lisons dans le *Moniteur judiciaire*:

« On nous assure que parmi les réformes qu'il s'agit d'introduire dans le Code de procédure civile, il est fortement question de celles qui tiendraient à confier aux juges de paix les partages de successions et les ventes de biens immeubles au dessous d'un certain chiffre, particulièrement celles dans lesquelles des mineurs seraient intéressés.

« Nous ferons observer aussi que, dans une de ses dernières séances, le Sénat a entendu, à ce sujet, un rapport présenté par M. Ferdinand Barrot, où l'on demandait que, sur ces points, l'action des juges de paix fut substituée à celle des tribunaux ordinaires. »

Une affaire des plus graves va être portée, dit le *Courrier de la Vienne*, la semaine pro-

chaine, devant la cour d'assises de la Vendée. Il y a quelques mois, M. Olive, capitaine en retraite, homme estimé et aimé, habitant Napoléon-Vendée, tombait un soir, frappé mortellement par deux balles. Le crime était accompli à l'entrée du village des Lues. L'instruction, faite tout de suite par le parquet de Napoléon, amena l'arrestation de quatre personnes: Mme Olive, femme de la victime, son fermier, et deux hommes du pays. On dit que les quatre prévenus, sauf un seul, ont fait des aveux complets. Mme Olive, pour se débarrasser de son mari, aurait donné 13,000 fr. à un individu chargé d'accomplir ce crime.

Les travaux de la gare de Cholet se poursuivent activement, des travailleurs circulent en tous sens sur le vaste emplacement qu'elle doit occuper. Là, où il y a quinze jours à peine, régnait le calme des champs, retentit aujourd'hui le bruit de la pioche creusant la tranchée, le grincement des brouettes et le grondement des wagons roulant sur leurs rails pour le transport des terres d'un point à un autre.

Chaque jour des milliers de curieux vont visiter le chantier pourvu d'un matériel considérable, et aux abords duquel se sont élevées, comme par enchantement, des forges, des écuries et des cantines.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le maire de la ville de Saumur, conformément à l'instruction de M. le Préfet de Maine-et-Loire, du 22 avril 1863, invite ses administrés, dans l'intérêt de l'agriculture, à prendre les mesures nécessaires pour parvenir autant qu'il est en leur pouvoir, à la destruction des hannetons.

Hôtel de-Ville, le 28 avril 1863.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GOBET.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 29 avril. — Langiewicz est parti, ce matin, sous l'escorte d'un commissaire de police et de plusieurs gardes. Il a été transporté dans la forteresse de Josephstadt en Bohême.

Cracovie, 29 avril. — L'évêque de Samogitie, Mgr Wotonezewski, vient d'être arrêté.

Le 24, le corps commandé par Lutich a rencontré près de Popowo un détachement russe qu'il a obligé à battre en retraite.

Raguse, 29 avril. — Tous les membres de la municipalité de Trébigne ont été arrêtés. Presque tous les Herzégowiniens étrangers à la ville se sont retirés. Les autorités ottomanes ont ordonné la construction d'une école grecque, plus grande que celle qui a été détruite, aux frais des habitants de Trébigne.

New-York, 18 avril. — Le rapport du secrétaire d'Etat au département des finances constate que les dépenses du gouvernement, jusqu'au mois de décembre 1863, dépasseront 50 millions de dollars par mois. Le rapport propose par suite de nouvelles taxes.

La défaite du corps confédéré de Van-Dorn, à Franklin (Tennessee), est confirmée.

Les journaux de Richmond annoncent que les fédéraux ont occupé plusieurs îles dans le voisinage de Charleston et qu'ils y concentrent des forces considérables. — Havas.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 avril 1863.

NAISSANCES. — 1^{er}, Victorine-Valentine Leveau, rue du Portail-Louis; — 5, Marie-Blanche Mandalon, montée du Fort; — 7, Théodore Hiram, Grand-Rue; — Blanche Juliette-Jeanne Lahaye, rue de la Petite Biliange; — Hippolyte Léon-Dominique Tréjean, levée d'Enceinte; — Marie-Blanche Gervais, rue Saint-Jean; — 9, Louise Renault, rue de Paradis; — 11, Eugène Gaschet, à Saumur; — Louis-Auguste Moril, montée du

Fort; — Camille-Henriette Boisseau, rue Royale; — 14, Henry-Louis Gennetay, rue Saint-Nicolas; — Charles Jaunay, ruelle d'Of-fard; — 15, Georges-Charles Patée, aux Huraudières.

MARIAGES. — 7, Paul-Alphonse Queré, plâtrier, a épousé Marie Bougron, couturière, tous deux de Saumur; — Jules-Augustin Feuillatre, serrurier, a épousé Adèle-Augustine Moron, domestique, tous deux de Saumur; — 10, Jean-Jules Jigné, employé des postes, de Paris, a épousé Augustine Ismaël, lingère, de Saumur; — 13, Pierre-Marie Le Galloudec, cavalier de manège, a épousé Elisabeth Coria, lingère, tous deux de Saumur. — Jean-Michel Riendonant, cultivateur, a épousé Anne Sanzay, domestique, tous deux de Saumur; — Aimé Hays Fontaine, commis négociant, d'Angers, a épousé Louise Gue-nois, propriétaire, de Saumur; — Louis Auriau, voyageur de commerce, de Chouppes, a épousé Joséphine-Françoise Marault, sans profession, de Saumur; — 14, Louis-Philippe Vaidy, domestique, de Paris, a épousé Françoise-Anne Cleret, lingère, de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Marie-Mathurin Jousset, rentier, 76 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 4, Julie Jeantesson, matelassière, 55 ans, célibataire, à l'hôpital; — 8, Marie Moron, rentière, veuve de René Brard, 44 ans, Grand-Rue; — 9, Marie Boullissière, sans profession, 65 ans, épouse de Marin Logette, rue de la Visitation; — Joséphine Sailland, propriétaire, 68 ans, veuve de M. Delavan, rue de l'Ancienne-Messagerie; — Pierre Langlois, tonnelier, 48 ans, rue de la Mare-Maillet; — 10, Edouard Baronnet, 8 mois, rue Braud; — Guibert, mort-né; — Suzanne-Jacqueline Adélaïde Gaugain, propriétaire, 80 ans, veuve Poupard, rue du Marché Noir; — Mathilde Faiteau, chapeletière, 23 ans, célibataire, rue du Bellay; — 12, Marie Bouet, journalière, 62 ans, femme Daveau, à l'hôpital; — 14, Jeanne Phelippon, rentière, 67 ans, célibataire, rue de la Visitation; — Françoise-Marie Marchand, journalière, 74 ans, veuve Saulais, à l'hôpital.

BULLETIN FINANCIER.

On a continué depuis huit jours à la Bourse de Paris à se liquider peu à peu et à dégager les positions prises. C'est la meilleure tactique à suivre quant à présent, et le meilleur moyen de prévenir les difficultés en liquidation.

La rente se soutient au-dessus de 69 fr., mais elle ne peut plus aborder le cours de 69 fr. et les valeurs suivent le 3/0 dans sa marche rétrograde.

Le Crédit Mobilier est toujours la grande valeur de speculation. C'est le grand remorqueur de la place et le centre d'action de tout le mouvement industriel actuel. Son initiative perseverante continue à mettre à l'étude et à l'œuvre des affaires destinées à reprendre notre influence financière sur toutes les places européennes. Ce sera bientôt le Crédit mobilier, puis le Crédit foncier italien; en attendant, voici la Société de commerce et d'industrie des Pays-Bas, une sorte de Crédit Mobilier hollandais, qui obtient déjà 200 fr. de prime sur notre marché. Le capital est de 80 millions de francs, dont 80 millions sont actuellement émis et réalisés.

L'Emprunt Ottoman a obtenu un succès inouï 450 millions étaient demandés au public; il a apporté 1 milliard 500 millions.

Les fonds étrangers donnent lieu à des transactions importantes sur notre place; c'est ce qui a assuré la plus grande faveur à la caisse d'arbitrage fondée par M. L. Moutier et Cie, qui met à la portée des petits capitaux des opérations réservées jusqu'à présent aux grandes maisons de Banque.

Nous signalerons à nos lecteurs la combinaison avantageuse que leur offre le *Comptoir des Coupons*, 7, rue Saint-Marc; non-seulement cette maison se charge de l'encaissement et de l'escompte des coupons, mais encore par la publication mensuelle du bulletin des tirages, à 2 fr. 80 c. par an, elle tient les capitalistes au courant de tous les tirages d'actions et obligations. Elle les met aussi à l'abri de tout oubli, et de toute chance de perte. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e TOUCHALEAUME, notaire en la même ville.

ADJUDICATION

Le dimanche 3 mai 1863, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

D'UNE SCIERIE MÉCANIQUE

A VAPEUR,
Avec Bains publics.

Et du matériel dépendant des deux établissements, le tout situé à Saumur, quai Saint-Nicolas, au bord de la Loire.

Ce matériel est d'une valeur d'environ 25.000 fr.

Mise à prix. 30.000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

- 1^o A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur;
- 2^o A M^e LABICHE, avoué poursuivant. (251)

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 3 mai 1863, à midi, et jours suivants,

Il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez le sieur Chenuau, à l'hôtel du Cheval-Blanc, au Coudray-Macouard (sur le bord de la grande route), à la vente publique aux enchères de tout le mobilier garnissant l'hôtel.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, couvertures, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, armoires, buffets, tables, un bon billard et ses accessoires, pendules, chaises, tabourets, chemises, effets, liqueurs en cruchons et en bouteilles, cassis, cognac, vins rouge et blanc, une bonne jument de 3 ans, 30 belles poules, poulets, dinde, 2 bonnes chiennes de chasse, carriole, charrette, harnais, foin, luzerne, paille, avoine, bois de chauffage, un rouleau à battre le blé, une masse de fumier, barriques vides, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une très-jolie Propriété, située à Chaintres, commune de Dampierre, appartenant à M. Perrineau, consistant en maison de maître, composée de rez-de-chaussée et deux étages, — caves, servitudes, remises, écuries, hangar, jardin anglais et verger parfaitement affrui.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (219)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON dite

MAISON DE L'AUMONERIE,

Appartenant aux dames de Sainte-Anne de la Providence de Saumur, située place du Presbytère, n^o 5, derrière l'église de Nantilly, composée de plusieurs corps de bâtiments, cour, jardin, terrasse et dépendances.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (248)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT.

UNE GRANE ET BELLE

MAISON

Située à Saumur, port du Marronnier, bâtie et occupée autrefois par M. Gogien.

Nombreuses pièces parquetées, servitudes consistant en logement pour le concierge, caves, remises et écurie, terrasse sur la Loire, vaste jardin bien planté d'arbres fruitiers et d'agrément.

S'adresser à M^e LAUMONIER, pour visiter les lieux et pour traiter. (259)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,

La ferme de la RICHARDIÈRE, au canton de Chaps, commune de Longué, sur la limite de la commune des Rosiers, contenant 8 hectares 6 ares en terres labourables.

S'adresser audit notaire. (247)

Etudes de M^e LE BLAYE, et de M^e TOUCHALEAUME, notaires à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, sise à Saumur, rue d'Orléans, précédemment occupée par M. Avrillon.

S'adresser auxdits notaires. (138)

Etude de M^e DOUSSAIN, notaire à Martigné Briand.

A VENDRE

De gré à gré,

LA MÉTAIRIE

DE PIED-FLOND,

Contenant soixante-trois hectares, située commune de Martigné-Briand, et par extension commune de Chavagnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e DOUSSAIN, notaire à Martigné. (252)

FABRIQUE

Cornets à asperion,

Pour le soufrage de la vigne,

Système CADEOT.

Maison Chouanière, ferblantier, rue Royale, 51. (241)

JARDIN ET PAVILLON,

Situés au Champ-de-Foire,

A VENDRE

S'adresser à M. LEGUEU, place de l'Arche-Dorée. (180)

UNE CALECHE

A un cheval, très-légère, presque neuve,

A VENDRE

D'OCCASION.

S'adresser à M. LANCEMENT, carrossier. (255)

A LOUER

APPARTEMENTS AU 1^{er} ÉTAGE

Maison Duvau-Girard fils, sur les Ponts, à Saumur. (182)

BREVET D'INVENTION

A CÉDER

L'exploitation, facile à Paris, donnera des bénéfices considérables. — Clientelle faite.

S'adresser (franco) à M. A. LEBRUN, fabricant, boulevard de Laval, 27, à Angers. (253)

DÉPOT DE SOUFRE

Pour le soufrage des vignes,

Chez M. PERALO,

A 50 fr. les 100 kilogrammes.

Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Péralo a centralisé chez M. Cadéot, propriétaire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 50 fr. les 0/0 kil. au comptant. (144)

M. DUMOUSTIER, notaire à Lerné, près Chinon, demande un premier clerc. (254)

SOUFFLETS

pour

LE SOUFRAJE DE LA VIGNE,

Système DE LA VERGNE.

CORNETS A ASPERSION

ET LUNETTES.

Chez M. GOUBY-DELATRE, ferblantier-lampiste, rue de la Mairie, 8, à Saumur. (235)

MOYEN INFALLIBLE

POUR COMBATTRE

LA MALADIE DE LA VIGNE.

SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,

Chez M. A. PIE fils, droguiste.

**MAGASIN DE SAPINS DU NORD
POUR MENUISERIE ET CHARPENTE**

Tenu par

BERSOULLÉ-VASLIN

Rue de Bordeaux, près le Pont-Fouchard.

LE VERT

DE LA PRAIRIE PONNEAU,

Près et par la Gare des Marchandises du Chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1863.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 25 francs, et 60 centimes pour le garde.

On paiera en entrant. (249)

SAPINS DU NORD.

Ch. BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, 47,

Donne avis, qu'à partir de ce jour, il aura un magasin de BOIS DE SAPINS DU NORD, de toutes espèces et dimensions, pour charpente et menuiserie. (33)

M. GARREAU-MURAY.

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme super fin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féoule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pdtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

LES ASPERGES ET LES FRAISES

On description des meilleures méthodes de culture pour les obtenir en abondance et presque sans frais; de la manière de les forcer pour avoir des primeurs et des fruits pendant l'hiver, suivie du *Calendrier du cultivateur d'asperges et de fraises*, indiquant, mois par mois, les travaux à faire dans les aspergeries et les fraisières, 1 vol. in 48, 1 fr., et 1 fr. 10 franco par la poste. Chez M. Chamerot, libraire, rue du Jardinot, 15, ou chez M. Roret, rue Hautefeuille, 12, à Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 MARS.			BOURSE DU 29 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 20	»	»	69 40	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	96 50	»	»	96 60	»	»
Obligations du Trésor.	»	»	»	»	»	»
Banque de France.	3380	»	»	3375	»	5
Crédit Foncier (estamp.).	1470	5	»	1470	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1380	5	»	1400	20	»
Crédit Agricole.	730	»	10	737	5	»
Crédit Mobilier.	1400	7 50	»	1415	15	»
Comptoir d'esc. de Paris.	712 50	7 50	»	715	2 50	»
Orléans (estampillé).	1012 50	»	»	1015	2 50	»
Orléans, nouveau.	830	5	»	830	»	»
Nord (actions anciennes).	1032 50	»	5	1033 75	1 25	»
Est.	530	»	2 50	530	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	1153 75	5	»	1157 50	3 75	»
Midi.	765	5	»	770	5	»
Ouest.	525	»	2 50	525	»	»
Genève.	»	»	»	458 75	»	»
Dauphiné.	458 75	»	»	»	»	»
Ardennes.	485	»	»	486 25	1 25	»
Algériens.	485	»	3 75	487 50	2 50	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1840	20	»	1835	»	5
Canal de Suez.	520	»	2 50	525	5	»
C ^e Transatlantique.	»	»	»	»	»	»
Autrichiens.	490	1 25	»	492 50	2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.	595	2 50	»	598 75	3 75	»
Victor-Emmanuel.	452 50	7 50	»	457 50	5	»
Russes.	427 50	»	»	430	2 50	»
Romains.	410	5	»	420	10	»
Crédit Mobilier Espagnol.	927 50	5	»	930	2 50	»
Saragosse.	750	»	»	747 50	»	2 50
Portugais.	525	»	10	530	5	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	316 25	»	»	317 50	»	»
Orléans.	310	»	»	307 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	306 25	»	»	306 25	»	»
Ouest.	300	»	»	300	»	»
Midi.	302 50	»	»	302 50	»	»
Est.	300	»	»	300	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.